

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

INSERTIONS.

Annances, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution, dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAPITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

4 Mai 1876.

Chronique générale.

L'Agence Havas publie les lignes suivantes :

La Gazette nationale, de Berlin, parlant de l'attitude de la France dans la question d'Orient, s'exprime de la manière suivante :

« Le gouvernement, l'opinion publique et la presse acceptent en France, avec une réserve pleine de dignité, la situation qui est faite à ce pays relativement à la question d'Orient. »

« On est forcé de reconnaître que la France attend les événements avec le désir de maintenir la paix en Europe. C'est tout ce qu'on peut demander à la France, et c'est peut-être plus qu'on ne pouvait espérer. »

Le succès remporté à Bordeaux par le candidat radical, M. Simiot, contre M. Raynal, le protégé de M. Gambetta, est un véritable échec pour l'ex-dictateur. L'histoire de cette élection est assez curieuse et mérite d'être rapportée.

Au 20 février, M. Simiot abandonna gracieusement à M. Gambetta la première circonscription de Bordeaux, où il était sûr de remporter la victoire. Il fut convenu que, si M. Gambetta était élu et optait pour un autre département, il renoncerait à désigner son successeur dans la première circonscription de Bordeaux. M. Simiot avait donc lieu d'espérer qu'en cas d'option de M. Gambetta, il reprendrait tous ses droits dans la circonscription qu'il avait volontairement abandonnée.

Or, à la veille de l'élection, M. Gambetta a officiellement patronné la candidature de M. Raynal. M. Simiot s'est vivement plaint de ce manque de parole ; ses amis et lui ont rempli les journaux de leurs récriminations, se plaignant de l'intervention de M. Gambetta dans les élections bordelaises, au mépris de l'accord intervenu lors des élections du 20 février.

Le résultat du 30 avril, dans lequel M. Simiot, qui a obtenu encore plus de suffrages que quinze jours auparavant, l'a emporté de plus de 1,300 voix sur le candidat de M. Gambetta, prouve que les électeurs républicains de Bordeaux ont médiocrement goûté la façon dont l'ex-dictateur a tenu ses engagements.

On écrit de Niort à la Gazette de France :

A propos des révocations faites dans son pays par M. Ricard, la Gazette de France rappelle que M. Ernoul, agissant d'une façon toute différente, n'avait pas voulu toucher à un seul fonctionnaire de cette région et avait même laissé en place le frère de M. Ricard, qui, au 4 Septembre, était passé d'une étude d'avoué au poste de procureur de quatrième classe. Et cependant, le ministre de l'intérieur n'avait plus le prétexte de faire des vides pour placer ses parents, amis ou protégés ; tous, sans exception, ont été pourvus avant l'année 1873 ; tous occupent maintenant des positions auxquelles aucun d'eux n'aurait osé prétendre. Son père était à la retraite, il a été décoré.

Mais M. Ricard ne s'est pas contenté de révoquer le préfet des Deux-Sèvres, le sous-préfet de Bressuire, de déplacer le sous-préfet de Melle, le secrétaire général. Le jour même où arrivait à Niort le décret de disgrâce de ces quatre fonctionnaires, de nouveaux venus prenaient possession de leurs cabinets.

A Niort, le préfet et le secrétaire général nommés s'emparaient, le matin même, du service ; à Bressuire et à Melle, le ministre déléguait d'urgence deux conseillers généraux : l'un républicain, l'autre radical et neveu de M. Ricard.

Si le ministre du 24 mai 1873 avait agi de la sorte vis-à-vis des fonctionnaires nommés par MM. Gambetta et Thiers, sans doute ceux-ci auraient traité ces procédés de révolutionnaires ; mais le Maréchal donna l'exemple de la modération et de la convenance dont on devait user vis-à-vis du pouvoir déchu. M. Thiers demanda cinq jours pour déménager, et, pendant ce temps, il signa des décrets pour placer tous les protégés de son entourage et distribua les 405 bureaux de tabac qui étaient vacants.

Aucun fonctionnaire, en dehors des temps de crise violente, n'a été mis brutalement à la porte de son cabinet comme l'ont été, par M. Ricard, les administrateurs des Deux-Sèvres.

Il est vrai que jamais une victime du suffrage universel n'avait reçu en dédommagement un portefeuille. Et puis il fallait essayer de frapper d'avance l'imagination des électeurs des arrondissements de Melle et de Bressuire en vue du prochain scrutin.

Les électeurs des Deux-Sèvres n'ont qu'à bien se tenir ! Le Memorial annonce en ces termes les élections du 24 mai :

« C'est surtout aujourd'hui qu'il importe de rappeler aux citoyens qu'ils sont les seuls maîtres de leurs destinées, que les abus, les préjugés, les usurpations, les tyrannies, tout en étant les moyens du trône, n'ont jamais servi qu'à l'écrasement des nations. Ne savent-ils pas d'ailleurs que les adversaires de la République sont les adversaires de la Constitution qui régit la France, et que, sous un gouvernement libre, nul n'a le droit d'aliéner la liberté de ses concitoyens ? »

Et plus loin :

« Le département des Deux-Sèvres, dans ces élections complémentaires, est compris pour une bonne part : qu'il n'oublie pas que toute la France a les yeux sur lui et que les autres départements attendent un vote républicain, c'est-à-dire constitutionnel. »

Braves électeurs, voici le moment venu de vous montrer. La France vous regarde ! Comprenez bien ce que cela veut dire : Vous êtes libres, puisque nous sommes en République et puisque M. Ricard est ministre de l'intérieur. Mais n'ayez pas le malheur de voter comme bon vous semblera : ce sont des républicains, entendez-vous, qu'il faut nommer.

Sinon, la France et M. Ricard vous remercieront.

UNE LETTRE DE NOUMÉA.

L'Estafette — le nouveau journal politique fondé par M. de Villemessant, père du Figaro — publie quelques extraits d'une lettre

fort curieuse écrite de Nouméa par le déporté Mourot à un député de ses amis.

Mourot n'est autre que l'ancien secrétaire de Rochefort, en 1870. Elevé au séminaire de Verdun, il était sur le point de recevoir l'ordination, lorsque, à la suite d'une polémique avec M. Louis Veuillot, il renonça tout-à-coup à l'état ecclésiastique.

Mourot se lança alors dans la politique, prenant une part active à toutes les manifestations des trois dernières années de l'Empire. Il fonda le Père Duchêne, puis la Marseillaise, et devint secrétaire de la rédaction du Mot d'ordre dont Rochefort était le rédacteur en chef.

Arrêté au mois de mai 1871, il fut condamné à la déportation et arriva en Nouvelle-Calédonie avec Rochefort.

Nous détachons de la lettre dont nous venons de parler le passage suivant, qui montrera de quels sentiments sont animés les habitants de Nouméa envers leurs frères de la République modérée :

« J'espère que l'Assemblée sera dissoute au moment où vous recevrez cette lettre. Puissent les nouvelles Chambres songer enfin à ces milliers de proscrits dont la plupart végètent si misérablement à 6,000 lieues de la France et dont la plus cruelle souffrance est de se sentir oubliés par leur propre parti ! »

« ... Il y a des moments où peu s'en faut que je ne désire un bon coup d'Etat bonapartiste qui envoie tous ces braves modérés nous rejoindre à l'île des Pins, où, du reste, ils ont fort contribué à nous expédier... Si cela continue, vous pouvez être certain que, si un coup d'Etat bonapartiste envoyait l'amnistie, la plupart des déportés crieraient : Vive l'empereur ! surtout s'ils se voyaient remplacés à l'île des Pins par les bons républicains qui les y ont envoyés. »

« J'avoue que, pour ma part, je ne pourrais guère m'empêcher de rire si je voyais Jules Simon défilier sur la route avec son sac de déporté ! »

« ... Notez que dans tout cela je puis me considérer comme bien désintéressé ; au point de vue matériel, j'aurais tout intérêt à ce que la déportation durât encore deux ou trois ans, car nos deux maisons de commerce représentent environ 7 à 8,000 fr. comme installation ; c'est à peu près tout notre bénéfice à ce jour, et comme je ne puis les emporter avec moi, ce serait complètement perdu en cas d'amnistie. D'ailleurs, ainsi que je vous l'ai dit, j'ai l'intention de passer une dizaine d'années dans les mers du Sud, et, après tout, que ce soit à l'île des Pins ou ailleurs, cela m'est bien égal, sauf les petits ennuis de la surveillance. Je vous parle donc en témoin impartial plutôt qu'intéressé... »

« Je suis obligé de fermer ma lettre pour faire une expédition de marchandises à notre maison de la 4^e commune, à 8 kilomètres d'ici. »

« Adieu, mon cher..., je compte toujours un peu sur votre ancienne amitié et vous prie de me rappeler au souvenir de Blum. Et surtout envoyez-moi des livres, si ce n'est pas déjà fait... »

ALGÉRIE.

Voici le texte d'une dépêche datée de Mustapha, 29 avril, adressée par le général Chanzy, gouverneur général civil de l'Algérie :

« Grâce aux bonnes dispositions prises par M. le général Carteret, à sa prudence et à son énergie, sans aucunes pertes nouvelles de notre côté, la révolte des Bou-Azid est complètement domptée. Tous ont fait leur soumission. Le marabout Ahmed ben Aiech et les cheicks des quatre fractions de la tribu sont prisonniers. Les principaux personnages sont au camp comme otages. L'évacuation d'El-Amri est commencée ; chaque fraction se dirige sur le campement désigné, où elle restera sous la surveillance et l'action des colonnes jusqu'à ce que des mesures définitives aient été prises. Tous les troupeaux sont remis et recensés, et l'attitude des tribus environnantes et les excellentes nouvelles que je reçois de tous les points du territoire établissent, à n'en plus douter, que la rébellion de Bou-Azid reste un fait complètement isolé. »

Le Président de la République a chargé le général Chanzy de féliciter de sa part le général Carteret et les troupes qui sont sous ses ordres.

Voici les derniers renseignements transmis au ministère sur les événements d'Algérie :

« A El-Amri, le feu dirigé hier sur l'Oasis a produit des pertes sérieuses à l'ennemi et désorganisé la défense. »

« Cette nuit, les représentants de tous les Bou-Azid sont venus me trouver, me demandant l'aman en s'engageant de sortir de l'Oasis. Mais comme ils n'ont pas consenti à livrer les trois cheicks insurgés et les marabouts qui restaient dans l'Oasis avec un groupe de deux cents étrangers, l'aman a été refusé par le général Carteret, qui les a menacés de continuer le feu jusqu'au moment où on aurait remis les otages. »

DISCOURS

sur l'œuvre des

Cercles catholiques d'ouvriers

Prononcé en l'église de Sainte-Madeleine de Paris, le 30 avril 1876,

PAR MONSIEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS.

(Suite.)

Et je ne dis pas assez. Ah ! sans doute, la Révolution, j'aime à le penser, aurait voulu pouvoir s'en tenir à ce premier article de son programme : déchristianiser un ordre social où le Christ avait régné pendant quatorze siècles ; s'arrêter à la raison pure, aux droits qu'elle proclame, aux devoirs qu'elle formule. Mais ce n'est pas impunément que l'on tente de pareilles expériences sur un corps social où la foi chrétienne a pénétré jusqu'à la moelle des os. Éteignez dans un homme la foi de sa jeunesse, de son âge mûr, la foi dans laquelle il a vécu, il a grandi, la foi qui s'est incorporée à lui, qui s'est identifiée avec lui, dont il ne peut plus se séparer sans cesser d'être lui-même, ce n'est pas la foi seulement que vous tuez en lui, c'est sa vie morale que vous éteignez en même temps, c'est le vide absolu que vous faites dans son âme ; c'est son existence tout entière que vous bouleversez, pour n'y laisser que la ruine et la désolation. Enlever à une société vieille comme la nôtre le Christ qui l'a engendrée à la vie morale, le Christ dont elle a vécu, dont elle vit encore, le Christ qui l'a pénétrée de sa lumière, de sa grâce et de son sang, mais c'est lui arracher le cœur, c'est, du même coup, détruire en

elle tout ce qui constitue son être moral, la foi en Dieu, la notion du droit, le sentiment du devoir, l'idée même de la vertu. Une fois sur cette pente, on ne s'arrête pas à moitié chemin. Bossuet l'avait déjà dit de sa grande voix : le déisme ne sera jamais qu'un athéisme déguisé. Et, par le fait, qu'avons-nous vu ? qu'avons-nous entendu ? En voulant consommer cette séparation violente, radicale, la doctrine dont je parle a reculé par-delà le paganisme : car le paganisme plaçait la religion à la base et au sommet de la cité ; car le paganisme ne repoussait la Divinité ni du berceau de l'enfant, ni du lit nuptial de l'époux, ni de la tombe du vieillard. Suivant cette loi de l'histoire et de la logique, que l'apostasie est pire que l'infidélité, nous avons entendu des mots qui ne s'étaient jamais dits dans le monde : Dieu, c'est le mal ; la propriété, c'est le vol ; le droit, c'est la force ; l'autorité, c'est l'anarchie. Et, comme conséquence dernière de cette révolte contre le Christ révélateur et législateur, pour bien marquer où aboutirait la notion de l'école sans Dieu, de l'Etat sans Dieu, de l'humanité sans Dieu, l'on a fini par dire que la société humaine n'était pas autre chose qu'un assemblage d'êtres infimes, se réduisant à un peu de matière organisée, ayant pour ancêtre une bête fauve, et pour fin le néant.

Ce ne sont pas là des fantômes que j'évoque devant vous, mes très-chers frères. Tout cela se dit, s'écrit, s'imprime, se propage, ouvertement et sans crainte. C'est l'avenir qu'on prépare et qu'on prédit, et cela au lendemain de nos ruines et de nos désastres. Eh bien ! devant ces désastres et ces ruines, devant un passé si plein de déceptions et un avenir si gros d'alarmes, des hommes de foi et de cœur se sont levés et ils ont dit : Il est temps de s'arrêter, il faut organiser la résistance, si nous ne voulons pas retourner à la barbarie. Ce qui pourra nous sauver, ce ne sont pas des expédients, des habiletés, des équivoques, des demi-vérités : frêle barrière que tout cela contre l'ennemi qui s'avance. Le salut est dans la restauration de la société chrétienne. Le salut, c'est le Christ replacé au sommet des intelligences et au plus profond des cœurs ; le Christ reprenant possession du foyer domestique et de la cité ; le Christ pénétrant de sa doctrine l'enseignement, la législation, l'autorité ; le Christ en haut, en bas, au milieu, partout ; le Christ Roi et Père, juge et sauveur, lumière et vie. Voilà le salut ! Donc affirmons ces choses d'une voix unanime ; répétons-les sans trêve ni relâche ; arborons hardiment le drapeau de la foi, et sur ce drapeau écrivons, comme mot de ralliement, l'antique devise de l'espérance chrétienne : « Par ce signe, vous vaincrez. »

Mais, pour vaincre dans les luttes de la doctrine, il faut un guide sûr et qui ne puisse pas tromper. Où trouver ce fil conducteur à travers le labyrinthe des erreurs modernes ? Où découvrir, au milieu de la tempête, le phare qui indique le port du salut ? Il ne suffit pas de vouloir restaurer la société chrétienne, il faut encore et avant tout connaître les principes sur lesquels repose l'ordre social. Les soldats de la foi, qui m'ont chargé d'être leur interprète auprès de vous, ne s'y sont pas trompés un instant. Ils ont cherché la lumière là où elle se trouve dans toute sa pureté. Pendant que l'on montait ainsi à l'assaut de la société chrétienne, en ouvrant des brèches à tous les murs et en minant tous les recoins, le gardien de la cité sainte veillait. La papauté, qui avait présidé à la formation des nations chrétiennes, qui s'était inclinée sur leur berceau pour le couvrir de ses bénédictions, qui les avait enveloppées de ses lumières et de sa sollicitude dans tout le cours de leur vie historique, la papauté ne pouvait assister en silence à la destruction d'une œuvre qui était en grande partie la sienne. Elle devait élever sa grande voix, pour donner au monde un enseignement. Elle n'avait pas reculé en d'autres temps, ni devant les empereurs romains, ni devant les Césars de Byzance, ni devant les potentats de l'Allemagne ; la Révolution allait la retrouver au poste de l'honneur et du combat.

Et c'est là, mes frères, l'imposant spectacle auquel nous assistons depuis cent ans : la lutte de la Papauté avec la Révolution. Depuis le bref de Pie VI au cardinal de La Rochefoucauld jusqu'à l'encyclique *Quanta cura* de Pie IX, la chaire apostolique n'a cessé de faire entendre au monde moderne ses solennels avertissements. Chaque fois

que la Révolution dépouillait d'un rayon la royauté sociale de Jésus-Christ, une Encyclique partait de Rome, pénétrante comme la pointe d'un glaive, lumineuse comme l'éclair dans une nuit d'orage. Elle allait frapper tout droit la fausse liberté, la fausse égalité, la fausse autorité, toutes ces idoles contemporaines, au bras d'airain et aux pieds d'argile. Elle rappelait aux rois et aux peuples que la religion est le fondement de la société civile ; que le règne de Jésus-Christ est la fin principale des institutions humaines ; que l'autorité n'est pas la somme du nombre et des forces matérielles ; que la volonté du peuple ne constitue pas la loi suprême de ce monde ; que les faits accomplis n'ont pas par cela même la valeur du droit ; que l'Eglise catholique est une société pleine et parfaite, et qu'il n'est permis à personne de mettre obstacle à sa liberté. Voilà ce qu'ont dit et répété, en face de la Révolution, les Pontifes romains, Vicaires de Jésus-Christ, sur le trône comme dans l'exil, prisonniers ou libres, au Vatican comme à Fontainebleau et à Gaète. Et enfin, toutes ces lumières, en se réfléchissant d'un pontificat à l'autre, sont venues se réunir en un foyer central et unique ; tout cet enseignement s'est ramassé dans un document célèbre, vrai palladium de la société humaine en péril, épouvantail pour ceux qui ne l'ont pas lu et qui ne le liront jamais, pierre d'achoppement pour ceux qui, l'ayant lu, n'ont pas eu l'esprit de le comprendre, colonne de lumière pour les hommes de bonne foi et de bonne volonté, qui, l'ayant lu et compris, ont eu la force et le courage de proclamer que le *Syllabus* porte dans ses flancs la restauration de la société chrétienne.

Ce courage, vous l'avez eu, messieurs, et c'est ce qui donne à votre œuvre son vrai caractère. Vous lui avez donné pour base « les définitions de l'Eglise sur ses rapports avec les sociétés civiles ; » vous avez compris que, pour lutter avec succès contre l'esprit d'orgueil et d'indiscipline, qui est le propre esprit de la Révolution, il fallait commencer par un acte d'humilité et un hommage rendu au principe d'autorité dans sa plus haute personification. Il ne manque pas de chrétiens parmi nous, qui considèrent ces déclarations de l'Eglise comme une pure théorie, sans application pratique : hommes de courte vue, qui s'imaginent sauver la vérité en pactisant avec l'erreur, et qui tiennent pour une habileté suprême d'avoir un pied dans l'Eglise et un autre dans la Révolution. Ils prennent le langage de nos adversaires, et, sous prétexte de les ramener, ils se laissent gagner par eux. Confiants dans leurs propres lumières, ils se croient plus sages que les sages d'Israël, et admettent volontiers qu'eux seuls connaissent leur temps et leur pays. Comme ces juifs imprudents, qui, pour n'avoir pas voulu écouter Judas et ses frères, c'est-à-dire le principal et le sacerdoce, allaient au-devant d'une défaite certaine, ils méritent qu'on leur applique ces paroles sévères de l'historien des Machabées : « Ils n'étaient pas de la race de ces hommes par qui le salut est venu en Israël. » Telle n'est pas votre attitude. Une adhésion absolue aux principes qu'ont posés les souverains Pontifes dans leurs immortelles encycliques : voilà votre programme. Grand exemple, et qui ne manquera pas de porter ses fruits. Cent cinquante comités, répandus sur toute la surface de la France, se recrutant parmi l'élite de la société, affirmant la vérité catholique sans l'amoinrir ni la défigurer, c'est une force immense pour le bien. Que cette phalange d'hommes dévoués vienne à grossir ses rangs, nous pourrions ouvrir nos cœurs à l'espérance. Dans cette légion nouvelle où la foi comptera ses soldats, la charité trouvera ses apôtres, comme je me propose de le montrer dans ma seconde partie.

Si, pour déchristianiser l'ordre social, la révolution a recruté ses adeptes dans tous les rangs, il est un homme pourtant qu'elle a cherché de préférence à enrôler sous sa bannière. Avec la clairvoyance que le génie du mal sait porter dans toutes ses entreprises, elle présentait que cet homme une fois gagné à sa cause deviendrait pour elle ce qu'il y a de plus puissant, à défaut du droit et de la justice, le nombre et la force. C'est là qu'elle trouverait un point certain pour sa doctrine, une armée toute prête à seconder ses desseins. Séparer cet homme de la religion, le soulever contre l'Eglise, flatter ses désirs, exalter ses rêves, irriter

ses souffrances, exaspérer sa misère, et, après lui avoir pris sa foi, avec son cœur et son âme, le livrer sans défense aux artifices des sophistes et aux déclamations des rhéteurs, tel fut le plan de la Révolution ; et, je le dis avec douleur, elle n'y a que trop réussi.

Oui, je l'avoue, mes frères, parmi les tristesses de l'heure présente il en est une plus amère que toutes les autres : c'est de voir qu'on est parvenu à souffler la haine de l'Eglise au cœur de l'ouvrier. Que l'orgueil des libres-penseurs se révolte contre l'autorité de la foi, que les hommes de plaisir ne nous pardonnent pas d'attaquer leur mollesse, que des politiques sans principes poursuivent contre l'Eglise leur plan d'asservissement, cela ne nous étonne pas. Mais l'ouvrier ! Comment expliquer son hostilité ? Qu'avons-nous fait à cet homme pour mériter son antipathie ? Cet homme, nous l'avions trouvé, il y a dix-huit siècles, dans les chaînes de l'esclavage païen, ravalé au niveau de la brute, traité à l'égal d'une bête de somme, condamné par les philosophes, mis hors la loi par les législateurs, servant de jouet aux amusements féroces d'un public avide de sang et de spectacle, livré aux caprices d'un maître qui pouvait le tuer à plaisir et le jeter en pâture aux murènes pour la moindre faute. Nous l'avions trouvé sans droit, sans force et sans dignité. Ainsi abandonné, villipendé, écrasé, foulé aux pieds, nous l'avons pris dans nos bras et serré sur notre poitrine ; nous l'avons déclaré solennellement, et à la face du monde entier, notre frère en Jésus-Christ, l'égal devant Dieu de tous les autres hommes.

Malgré l'opinion, malgré les mœurs, malgré les lois, nous l'avons élevé à la dignité d'homme libre et de chrétien. Pour protéger sa vie et sa liberté, dans un temps où l'on ne respectait ni la liberté ni la vie, nos Pontifes s'armaient de toute leur autorité, nos conciles foudroyaient d'anathème. Victime de l'injustice et de la violence, il trouvait un asile inviolable dans nos monastères et dans nos temples ; captif, nous vendions jusqu'à nos vases sacrés pour le racheter. Tout le moyen âge durant, nous avons fait à cet homme un rempart de nos doctrines, de nos lois et de nos vies. Nous prenions ses fils, au sein de l'humiliation, pour les sacrer de l'huile sainte, pour les élever, par la majesté du sacerdoce, au-dessus de toutes les grandeurs ; et quand ils avaient du génie et des vertus, ils pouvaient, ces fils d'ouvriers, parvenir au premier trône du monde, et s'appeler un jour Grégoire VII ou Sixte V. Nous avons plaidé sa cause sous tous les régimes, alors que notre voix était encore écoutée ; nous avons porté ses doléances devant tous les trônes ; nous avons fait monter ses cris de détresse à l'oreille et au cœur de tous les peuples. Non, vraiment, nous n'avons rien à nous reprocher à l'égard de cet homme ; innocents de ses souffrances, nous ne sommes responsables que de sa grandeur et de son affranchissement.

Et quand est venue l'ère moderne, car je n'ai pas le temps de parcourir toute l'histoire, l'Eglise s'est-elle ralentie dans sa sollicitude pour l'ouvrier ? Mais, plus que jamais, nous l'avons enveloppé d'un réseau d'œuvres et d'institutions, charitables. A chacun de ses besoins, à chacune de ses souffrances, est venue répondre l'une de ces créations merveilleuses de l'esprit chrétien, qui font l'étonnement et l'admiration du monde. Nous avons placé à côté de ses enfants le frère des écoles chrétiennes pour les instruire et les élever. Nous lui avons donné à lui-même, pour infirmes, pour garde-malades, l'élite des femmes chrétiennes, tout ce qu'il y a de plus pur, de plus saint et de plus respectable sur la terre. Nous avons mis à son service, sa vie durant et jusque dans ses vieux jours, des légions d'anges terrestres sous les traits de la charité. Pour lui, nous avons suscité tous les dévouements, tous les sacrifices, tous les héroïsmes. Pas de prêtre qui prenne la parole, sans toucher à la situation de l'ouvrier. Pas de réunion de catholiques, sous quelque forme que ce soit, où l'on ne parle d'améliorer son sort, de pourvoir à ses besoins, de protéger ses intérêts. L'on me dira : du pain, des vêtements, un abri, c'est quelque chose sans doute ; mais l'honneur, la dignité, c'est encore plus. Eh bien ! l'honneur qui donc, plus que l'Eglise, a honoré la condition du travailleur ? Est-ce que les éloges les plus pompeux, les tirades les plus sonores vaudront jamais pour la classe ouvrière l'honneur qui rejailit sur

elle de la maison de Nazareth, des travaux de l'Incarnation, de l'anoblissement du travail manuel par le Fils de Dieu lui-même ? Est-ce qu'une médaille d'or ou de bronze sera jamais l'équivalent de la gloire que l'Eglise a environné les corps des artisans et des travailleurs, à côté des rois et des princes, pour montrer que le fait de la grandeur morale peut se trouver derrière le grand métier, et que l'outil de l'artisan, non moins que le sceptre des princes, peut devenir un signe de l'honneur et l'instrument de la sainteté.

Chronique Locale et de l'Ouest

Dans sa session de la semaine dernière sur la proposition de M. le marquis de Lamoignon, le Conseil général de Maine-et-Loire a renvoyé à la session du mois d'août prochain l'instruction du projet d'établissement d'une nouvelle brigade de gendarmerie à la Croix-Verte, à Saumur.

Tous les carlistes internés dans le département de Maine-et-Loire ont été réunis à Angers pour être dirigés sur l'Espagne. Ceux qui étaient à Saumur ont repris le train de départ avant-hier soir à 5 heures. Ils ont quitté notre ville deux heures plus tard par le train de 7 heures 17.

Au ministère de la guerre, on vient de régler une importante question. En exécution d'une circulaire récente du ministre de la guerre et d'après les votes émis par un grand nombre de conseils généraux, le prochain appel des réservistes a été remis à la moisson et les vendanges.

Le service d'été sur les chemins de fer de la Vendée commencera à partir du 5 août prochain.

Un officier d'ordonnance du Président de la République a quitté Paris mardi soir pour se rendre à Orléans et préparer l'arrivée du maréchal, qui se trouvera en cette ville pour les fêtes de Jeanne d'Arc.

Le maréchal de Mac-Mahon sera accompagné du général d'Abzac et de M. le comte d'Harcourt. C'est le maréchal qui offrira aux autorités civiles et militaires, députés, conseillers généraux et municipaux du département, un très-grand dîner.

Le Président de la République arrivera samedi matin à Orléans, pour assister à l'ouverture du concours régional, puis au carrousel, et en repartira dimanche soir.

ESCALIER ROULANT POUR LES INCENDIES

Au sujet de la catastrophe de Rouen, M. Camille Bainville écrit de Joinville-le-Pont les lignes suivantes, que nous faisons un devoir de reproduire. Si le projet proposé était adopté, on ne verrait plus retour d'un malheur aussi grand que celui que déplore aujourd'hui le chef-lieu du département de la Seine-Inférieure.

« En voyant le désastre de Rouen, je fais pour la centième fois cette réflexion que nous ne savons, ou ne voulons en aucune façon prendre quelques exemples chez nos voisins. Y aurait-il eu des morts à déplorer dans ce cataclysme, si la municipalité de Rouen avait eu à son service quelques-unes de ces escaliers gigantesques qui montent jusqu'au cinquième étage, qui marchent sur quatre roues comme le cheval de Troie, s'approchent des bâtiments en flammes, recueillent les incendiés et les laissent descendre jusqu'à terre hors de péril ? »

« Tous, nous avons vu cela dans les journaux anglais depuis de longues années. Nous nous avons admiré cette idée ingénieuse, si simple, et personne de nous n'a imaginé le système et l'objet en France. Nous nous contentons, ô dérision ! de jeter des millions plus ou moins épais pour amorcer une machine dont la force se décuple par une hauteur de vingt mètres ; nous nous contentons d'accrocher un courageux pompier qui s'accroche de fenêtre en fenêtre, de gouttière en gouttière, pour sauver une ou deux personnes au plus, enfin, nous citons à l'ordre du jour un citoyen qui se sera fait brûler tout le corps sous les yeux d'une foule inutile, pour le salut d'un nombre trop restreint de femmes ou d'enfants, tout cela est admirable, mais

d'éloges, mais tout cela ne rend pas les immenses services de l'escalier roulant. »

La population de Saffré (Loire-Inférieure) vient d'être profondément attristée par le suicide le plus affreux.

Le sieur Pierre Lefeuvre, propriétaire, qui demeurait dans le bourg depuis très-longtemps, s'est levé samedi dernier à la pointe du jour, a mis plusieurs fagots dans son four après avoir fermé en dedans la porte de la chambre. Puis il s'est introduit la tête en avant dans son four, a mis le feu aux bourrées, et s'est couché sur le côté droit, comme il l'eût fait pour dormir.

Le soir, en ramenant ses vaches du pâturage, la femme de ce malheureux, surprise de l'absence de son mari, fut épouvantée en s'apercevant que la boulangerie était fermée au-dedans. Ayant fait sauter la serrure, elle fut presque suffoquée par une odeur fétide; mais bientôt après elle aperçut les pieds de son mari qui sortaient de la gueule du four. A ses cris, tous les voisins accoururent et retirèrent un corps à demi-carbonisé.

Il est évident que ce n'est point là le résultat d'un violent acte de désespoir. Il n'y a qu'une personne tout à coup devenue folle qui, perdant tout sentiment de conservation, ait pu mettre ainsi fin à ses jours.

Les notaires de l'arrondissement de Castelsarrasin viennent d'adresser à la Chambre des députés une pétition dans laquelle ils demandent l'abrogation de l'article 5 de la loi du 25 ventôse an XI.

On sait que cet article a établi, au point de vue de la compétence, trois catégories de notaires : les uns peuvent instrumenter dans tout le ressort de la Cour d'appel, les autres ne peuvent instrumenter que dans le ressort des tribunaux de première instance. Quant aux notaires de la troisième catégorie, leur compétence ne s'étend pas au-delà du ressort de la justice de paix.

Les notaires demandent que l'on substitue à l'article 5 de la loi la disposition suivante :

« Les notaires de France exercent les fonctions sur tout le territoire de la nation pour y relever tous testaments seulement, et sur toute l'étendue du territoire de l'arrondissement où seront établies les résidences de leurs études pour y faire tous autres actes de leur ministère.

Le cautionnement sera le même pour tous les notaires d'un même arrondissement et ce cautionnement sera établi, pour chacun d'eux, en raison de la population qu'aura l'arrondissement où se trouvera sa résidence. »

C'est là une question grosse de difficultés et dont la solution implique celle de la question des indemnités à accorder aux titulaires des études au préjudice desquels cette compétence des notaires cantonaux serait étendue.

Aux termes de l'article 9, paragraphe 2 de la loi du 46 septembre 1874, les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels ne sont pas assujetties à la taxe de 20 p. 100 sur les cotisations payées par les membres ou associés des cercles.

Le conseil d'Etat a décidé, en annulant un arrêté contraire du conseil de préfecture du Nord, qu'application de ce principe devait être faite, et, par conséquent, exemption de taxe accordée à une société composée d'enfants de 9 à 16 ans se réunissant le dimanche seulement, ayant pour but de former les jeunes gens au bien et de leur procurer des récréations honnêtes et agréables et aux besoins de laquelle il est pourvu par des souscriptions.

Une pareille société ne rentre pas dans la catégorie des cercles assujettis à la taxe.

Par un récent décret, la vente en paquet des cigarettes dites « du module français » continuera à être faite dans les débits ordinaires, au tarif indiqué par ledit décret.

En outre, la régie est autorisée à vendre dans les débits ordinaires les mêmes cigarettes en boîtes de vingt.

Le prix de vente par kilogramme vénéral de 1,000 cigarettes est ainsi fixé :

Celles à 12 fr. 50 : aux consommateurs 17 fr. 50 ; aux débiteurs 16 fr. 40 ; aux consommateurs de la boîte de 20 cigarettes 0 fr. 35 ;

Celles à 16 fr. : aux consommateurs 22 fr. ; aux débiteurs 21 fr. ; aux consommateurs de la boîte de 20 cigarettes 0 fr. 45 ;

Celles à 20 fr. : aux consommateurs 27 fr. 50 ;

aux débiteurs 20 fr. 75 ; aux consommateurs de la boîte de 20 cigarettes, 0 fr. 55 ;

Celles à 25 fr. : aux consommateurs 32 fr. 50 ; aux débiteurs 30 fr. 50 ; aux consommateurs de la boîte de 20 cigarettes 0 fr. 65.

Faits divers.

Le chiffre officiel des victimes du sinistre de Rouen est de 20 : 12 militaires, dont 4 mort, 7 blessés, 4 disparus ; 8 civils, dont 3 morts, 5 blessés.

Incendie à Montpellier ; trois victimes.

Un épouvantable incendie a dévoré, dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, la grande et ancienne auberge du Grand-Galion, située en face des bureaux et ateliers du *Messageur du Midi*, à Montpellier.

Mobilier, fourrages, charrettes, chevaux, tout a été consumé. Les dommages sont immenses. Malheureusement, on a à déplorer plus que des dégâts matériels.

On a retiré des décombres, complètement carbonisés, les cadavres d'une jeune femme et de ses deux enfants, l'un de neuf ans, l'autre de deux mois. Cette infortunée était de passage à Montpellier où elle venait visiter son mari, ancien militaire, enfermé dans la maison des aliénés.

Les troupes de toute arme et les pompiers de la ville, les autorités et la population tout entière ont fait courageusement leur devoir.

M. le docteur Castan, dont la maison est voisine du lieu du sinistre, s'est multiplié pour faire arriver les secours. Il n'a pu que constater le décès des trois malheureuses victimes.

Incendie à Limoges.

On lit dans le journal la *Haute-Vienne* :

« Dans la nuit de lundi, un incendie, qui aurait pu avoir les suites les plus graves, a éclaté vers 2 heures et demie du matin, rue de la Boucherie, à Limoges, dans la maison portant le n° 43, habitée par M^{me} veuve Cibot et ses sept enfants en bas âge et une servante.

En peu d'instants, la maison ne formait qu'un immense brasier. A trois heures, les maisons voisines étaient gravement attaquées par les flammes.

Au premier cri d'alarme, tous les voisins sont accourus sur lieu du sinistre, et heureusement ont pu arriver assez tôt pour sauver la vie aux personnes qui avaient été surprises par les flammes dans leurs appartements, en les faisant descendre par les fenêtres au moyen d'échelles.

La compagnie des sapeurs-pompiers et divers détachements de troupes de la garnison sont ensuite arrivés et, grâce à leur vigoureuse énergie, ont pu se rendre maîtres du feu vers quatre heures du matin.

Le feu s'est déclaré dans la pièce du rez-de-chaussée, par suite de la rupture d'un parpaing, entre le foyer et un escalier qui s'y trouvait adossé.

La maison de la veuve Cibot est complètement détruite ; les autres maisons sont en partie brûlées. Les dégâts sont évalués à 96,000 fr. »

Le Jardin des Plantes de Paris vient de recevoir de Java un légume dont l'acclimatation en France paraît très-facile. Ce légume ressemble à une sorte de radis formé de plusieurs gousses d'un mètre de long et qui poussent parfois de plus de dix pouces en vingt-quatre heures. Lorsque ces gousses ont atteint la moitié de leur développement, on peut les confire ou les manger en salade ; lorsqu'elles ont acquis leur pleine maturité, on obtient, en les faisant cuire, un plat qui tient de l'asperge et des petits pois.

M^{me} de Finfe, née Decamps, a fait les dispositions testamentaires qui suivent en faveur de la ville de Soissons (Aisne).

Elle lui lègue une somme de deux cent soixante-dix mille francs, qui devra être employée comme suit :

100,000 fr. pour la construction d'une école de filles et d'une école de garçons ;

120,000 fr. pour la construction d'une église ;

40,000 francs pour l'érection, sur la Grand-Place, d'une fontaine monumentale ;

40,000 francs pour les travaux d'ornementation et de canalisation de cette fontaine.

M^{me} de Finfe laisse en outre 6,000 fr. à la fabrique de la cathédrale, pareille somme au bureau de bienfaisance et 500 fr. aux pauvres de Crouy.

M^{me} de Finfe a laissé des sommes non moins considérables à la petite commune de Mont-Laurent, département des Ardennes.

Un phénomène en apparence assez extraordinaire, et à coup sûr bien susceptible de frapper l'imagination des habitants de nos campagnes, s'est produit, rapporte le *Messageur du Midi*, pendant les pluies de ces derniers jours, du côté de Castelnaud et aux environs du Lez.

Après la pluie, tout le monde a pu remarquer les feuilles des arbres et les abords des chemins recouverts d'une poussière jaunâtre et ressemblant, à s'y méprendre, à du soufre pulvérisé.

Il était tombé ce qu'on appelle vulgairement une pluie de soufre.

Ce phénomène, que les seules actions de la nature suffisent à expliquer, est rarement observé ; il est dû uniquement, comme on le sait, au pollen (matière fécondante) des conifères qui, transporté par les vents, vient s'abattre sur un point quelconque de la terre.

Le *Rappel* annonce la mort d'un des plus vieux arbres du département de la Seine, le célèbre orme d'Alfort. Il avait près de trois cents ans.

UN CHASSEUR DE PANTHÈRES.

Nous trouvons dans le *Mobacher* les détails suivants sur un Arabe qui a consacré sa vie à la chasse des panthères.

Dans les derniers jours de février, le nommé Si-El-Moufok Nait Salah, du village de Tirilt Bou Ksas, tribu des Beni Flik, apportait, à Fort-National, une panthère qu'il venait de tuer dans les massifs boisés qui environnent son village. C'était la quarante-deuxième panthère qui tombait sous ses coups.

Si-El-Moufok appartient à une famille de marabouts qui s'est pour ainsi dire vouée à la chasse de ces grands fauves. Son père, Si-Mohamed, s'était acquis une grande réputation dans ce genre d'exploits ; il en était à sa soixante-quinzième panthère lorsqu'il mourut en 1850.

Aussitôt qu'il put tenir un fusil, Si-El-Moufok accompagna son père dans ses chasses, et il avait à peine douze ans lorsqu'il tua sa première panthère.

Les moyens qu'il emploie dans cette chasse dangereuse sont fort simples : aussitôt qu'une panthère est signalée dans le pays, il se met à la recherche de l'endroit qu'elle fréquente ; il attache une chèvre dans la clairière la plus voisine ; il se blottit dans une broussaille assez épaisse pour le cacher, et là, son fusil dirigé vers le point où est attaché la chèvre qui doit servir d'appât, il attend. La panthère, attirée par les bêlements de l'animal effrayé du rôle qu'on lui fait jouer, bondit sur sa proie et, au moment où elle s'apprête à la dévorer, le chasseur lui envoie une balle qui, paraît-il, n'a jamais manqué son but. La panthère tombe, le plus souvent, foudroyée ; parfois, mortellement blessée, elle se traîne pour aller expirer à quelque distance, mais jamais aucune n'a conservé assez de force pour se jeter sur le chasseur. Si-El-Moufok n'a donc jamais été blessé, plus heureux en cela que son père Si-Mohamed qui, attaqué un jour par une panthère, reçut au coude et à la main droite des blessures qui amenèrent la perte du pouce et de l'index.

Notre chasseur a un jeune frère nommé Si-Said, qui n'a encore tué que trois panthères ; mais tout porte à croire qu'il marchera, lui aussi, sur les traces de son père et de son aîné.

Si-El-Moufok est un homme d'une quarantaine d'années, d'une taille moyenne et qui n'annonce pas une grande vigueur. A voir sa physionomie douce et sympathique, on ne devinerait jamais qu'on a devant soi un si redoutable ennemi des féroces habitants de nos forêts algériennes ; ses manières sont simples, et il ne lui arrive jamais de parler de ses exploits cynégétiques, si ce n'est l'interroger pas. Il se livre paisiblement au commerce, et il ne redevient chasseur que lorsque ses coreligionnaires vont recourir à lui pour les débarrasser des hôtes dan-

gereux qui, par intervalle, viennent prélever la dîme sur leurs troupeaux.

On conçoit de quelle considération doit jouir un homme comme lui, dans un pays boisé où les panthères ont élu domicile d'une manière presque permanente : il est aimé et choyé par tout le monde, et les cadeaux qu'il reçoit, en récompense de ses services, sont la principale source de l'aisance dont il jouit aujourd'hui.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Bulletin Financier.

Paris, 3 mai 1876.

La tendance générale est faible.

Le 5 0/0 débute à 104,92 1/2 sur le marché officiel et recule rapidement à 104,85.

Le 3 0/0 fléchit de 67,30 à 67,20. La dépréciation signalée hier sur les actions du Crédit foncier s'est accentuée aujourd'hui. On est tombé à 715, soit 40 fr. de baisse nouvelle. Le Crédit agricole, qui n'est que la doublure du Crédit foncier, est offert à 380. Les commentaires continuent à se donner libre carrière. M. de Soubeyran est vivement critiqué, et sa retraite, en supposant qu'elle ait lieu, laissera fort peu de regrets.

Signalons la baisse des actions lombardes, qui sont offertes à 178,75 ; les obligations ont perdu 2 francs et restent à 236 après 238. Cette faiblesse est attribuée aux nouvelles de Rome, qui ne permettent guère d'espérer un prochain règlement.

L'Autrichien n'a pu se maintenir à 560. Nous le laissons à 557,50.

L'Italien est assez offert à 71,30 après 71,40. Le Turc se traîne de 12,60 à 12,75.

La coulisse est acheteur d'une grosse quantité de rentes françaises vendues par le parquet. Plusieurs banquiers se débarrassent de leur 5 0/0, et se portent sur le 3 0/0 ; cet arbitrage est fort plausible, vu l'imminence d'une conversion des deux emprunts de 1871 et 1872.

Trois heures. — Clôture plus ferme. Le Foncier regagne le cours de 730 ; les Rentes finissent à 104,90 et à 67,30 ; Italien, 71,40 ; Banque de Paris, 10,50 ; Turc, 12,70 ; Banque ottomane, 361,25 ; Autrichien, 556,25 ; Lombards, 180 ; Mobilier, 173,75 ; Mobilier espagnol, 530 ; Portugais, 295 ; Extérieure, 13 1/8 ; Intérieure, 12 3/4 ; Pérou, 22 1/2.

LA FRANCE PARLEMENTAIRE.

Sous ce titre, parfaitement justifié, nous signalons à tous nos lecteurs l'apparition d'une réunion de tableaux synoptiques destinés à faire sensation. — Dressés d'après tous les documents officiels par M. Edouard d'Ans, gravée et imprimée en huit couleurs par M. Charles Becquet, cette carte très-originale, et dont l'exécution a coûté plus de quatre mille francs à l'éditeur André Sagnier, est le fruit d'un travail et de recherches considérables. On s'en rendra facilement compte, en songeant que tous les chiffres électoraux, y compris ceux des abstentions, y figurent à côté de chacun des départements ; que les départements, représentés par des cercles, sont divisés en secteurs proportionnels au chiffre des voix obtenues par chaque parti et au chiffre des abstentions ; et que ce tableau des 86 départements et des colonies est complètement détaché de celui de la France, ce qui n'empêche pas celle-ci d'être divisée sur la même feuille en arrondissements et en circonscriptions électorales, coloriées suivant la nuance politique des députés élus, avec leur nom au centre de chaque circonscription.

Comme on le voit, il ne s'agit pas ici d'une œuvre éphémère, mais bien d'un travail consciencieux et impartial, qui ne peut manquer d'obtenir un grand succès auprès de tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, aux choses politiques. Ajoutons que le prix peu élevé de cette magnifique carte (3 francs prise à Paris, 5 francs franco à domicile dans toute la France) la met à la portée de toutes les bourses, aussi bien de celles des administrations publiques que de celles des simples particuliers.

La première édition de la FRANCE PARLEMENTAIRE dont le tirage entier avait été retenu à l'avance par les libraires-commissionnaires de Paris et les correspondants particuliers de l'éditeur, a été épuisée en deux jours.

Quelque chose d'intéressant !

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senior, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,

haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaunt, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colo-

nel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalscière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMAN, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de

M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :	
6 heures 20 minutes du matin :	
11 — 30 —	
1 — 45 —	du soir.
7 — 40 —	
Départs de Poitiers pour Saumur :	
8 heures 35 minutes du matin :	
10 — 45 —	
12 — 30 —	du soir.
6 — 20 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	67	20	» 05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	»	5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	717	50	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	96	50	» 25	Crédit Mobilier...	174	50	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	535	»	10
5 % jouiss. novembre...	104	75	» 05	Crédit foncier d'Autriche...	477	50	2 50	Société autrichienne, j. janv.	557	50	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	480	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	341	95	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	329	»	»	Est, jouissance nov.	590	»	»	Orléans...	318	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	990	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée...	317	»	»
— 1865, 4 %	502	50	»	Midi, jouissance juillet.	741	25	1 25	Est...	319	»	»
— 1869, 3 %	362	50	»	Nord, jouissance juillet.	1231	25	1 25	Nord...	315	»	»
— 1871, 3 %	346	»	»	Orléans, jouissance octobre.	987	50	»	Ouest...	314	75	»
— 1875, 4 %	480	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	633	75	3 75	Midi...	286	»	»
Banque de France, j. juillet.	3530	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1113	75	1 25	Deux-Charentes...	246	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	628	75	» 50	Compagnie parisienne du Gaz.	10	»	»	Vendée...	520	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	385	»	» 10	Société Immobilière, j. janv.	315	»	» 7 50	Canal de Suez...			
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340	»	» 10	C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	740	»	» 15								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 1^{er} mai 1876.)

Départs de Saumur vers ANGERS.	
8 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers)	
6 — 45 —	omnibus-mixte.
9 — 1 —	soir.
1 — 37 —	express.
4 — 10 —	omnibus.
7 — 17 —	omnibus-mixte.
10 — 37 —	omnibus-mixte.
Départs de Saumur vers TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 30 —	omnibus.
9 — 41 —	express.
12 — 38 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 38 —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
MAISON B. GABORIT
 6, rue Saint-Jean, 6,
SAUMUR

CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS POUR ROBES
 Depuis les plus bas prix.

TISSUS UNIS :
 MÉRINOS, CACHEMIRE, BENGALINES, ALPAGES, BRILLANTINES, etc.

ARTICLES POUR MARIAGES. — DEUIL ET DEMI-DEUIL.

Grand assortiment de Crêtonnes et Percales de Mulhouse, de Jaconas, d'Oxford anglais, de Zéphir, pour Robes et pour Chemises.
TOILES EN TOUS GENRES ET DES MEILLEURES FABRIQUES.

TRÈS-BEAU CHOIX DE DRAPERIES
 pour hommes et enfants; le pantalon, par 1 mètre 20, depuis 7 fr.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.
A VENDRE MAISON
 Sise à Saumur, rue de la Fidélité, n° 7.
 Comprenant : cinq pièces et un cabinet, grenier et mansardes; Cave voûtée, cour, cuisine; Entrée de porte cochère.
 S'adresser à la maison ou à M^e LAUMONIER, notaire. (146)

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1876.
HOTEL DU LION-D'OR
 Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes;
 Vaste cour, remises et écuries.
 S'adresser : à Saumur, chez M. VOSINE-MIOLLET, rue de la Tonnelle, ou à Angers, chez M^{me} veuve MIOLLET, boulevard de Nantes. (169)

BAINS PUBLICS SAISON D'ÉTÉ.
 Traitements hydrothérapiques, tous les jours.
 Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.
 Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

ANNONCE DE FORTUNE
 Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garantis par l'Etat de Hambourg, dans lesquels **7,770,000 reichsmarcs** doivent forcément sortir.
 Dans ces tirages avantageux, contenant suivant prospectus seulement 81,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain éven. de 375,000 reichsmarcs, ensuite reichsmarcs 250,000, 125,000, 80,000, 60,000, 50,000, 40,000, 36,000, 4 fois 30,000 et 25,000, 5 fois 20,000, 24 fois 15,000, 12,000 et 10,000, 26 fois 6000, 56 fois 4000 et 3000, 206 fois 2500, 2400 et 2000, 415 fois 1500 et 1200, 1356 fois 500, 300 et 250, 27463 fois 200, 150, 138, 124 et 120, 13839 fois 94, 75, 67, 50, 40 et 20 reichsmarcs, qui sortiront en 7 parties en l'espace de quelques mois.
 Le premier tirage est officiellement fixé et le lot original entier cote seulement... francs 7.50 c.
 le demi-lot original seulement... francs 3.75 c.
 le quart de lot original seulement... francs 1.87 1/2 c.
 et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses dénuées) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.
 Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.
 Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres jusqu'à
15 Mai,
 à cause de l'époque rapprochée du tirage, en toute confiance, à
Samuel Heckscher senr,
 Banquier et comptoir de change, à Hambourg (ville libre).
 Saumur, imprimerie de P. GODET.

LA VUE A 30 ANS
 PAR LES FOYERS
CRISTAL DE BOHÈME
 M. GUILLON, à TROUVILLE-SUR-MER, est le SEUL dépositaire qui ENVOIE FRANCO la quantité de LUNETTES qu'il faut pour choisir, et lorsque l'on peut se passer des verres, qui sont PLUS DOUX que ceux des conserves; IL LES REPREND pour 50 c/0.
 On offre DÉPÔT à Dame ou Monsieur. APPOINTEMENTS et remise. Affranchir et un timbre. (197)
AVIS
 Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières du Mans est transféré rue d'Orléans, n° 82.
 S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)

Hygiène - PRODUITS RECOMMANDÉS - Santé

POMMADE BERNARD
 Contre les MALADIES de la PEAU, Dartres, Eczéma, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pelli-cules, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS. Phie SEGUN, r. St-Honoré, 378.

PHILODONTE de P. Maréchal, Pharmacien à Nancy, Guérison radicale et instantanée des Névralgies, Maux de Dents, de Tête et d'Orailles, par une simple aspiration. 4 fr. 25 le fl. 42 fr. les 42. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.

PLUS D'INJECTIONS
 DRAGÉES BLOT SANS MERCURE. Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie. — 4 fr. toutes pharmacies. Invent. BLOT, pharmacien, Toulouse. Exp. n° 4 fr. 20. Renseignements gratuits.

SIROP DUREL 3
 AU GOUDRON FERRUGINEUX F^{cs}
 Guérit : Anémie, chlorose, écoulements blancs. Excite l'appétit et ne constipe pas. Indispensable aux jeunes filles pour leur développement.
 Dépôt : 7, boulevard Denain, Paris.

EAU DE MÉLISSE des CARMES
 DU FRÈRE MATHIAS
 Apoplexie, Maux, Indigestions, etc. Remède séculaire acquis par son efficacité 4 fr. 40 flacon très-grand. Goût agréable. A. EMERY, pharm., 54, r. Vacon, Marseille.

HERNIES
 GUÉRISON radicale. Notice gratis et franco. Ecrire à M. MIGNAL-SIMON aux Herbers (Vendée). Affranchir.
 A. G. 12 fois, 6 mois. Cliché n° 8.

Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières du Mans est transféré rue d'Orléans, n° 82.
 S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)